



Congés sabbatique ou période de mobilité volontaire et sécurisé

Par **vanejoh**, le **28/03/2014** à **20:09**

Bonjour,

je souhaite partir quelques mois faire du bénévolat à madagascar. Je suis actuellement salariée en cdl. j'allais demander un congés sabbatique mais je viens de voir qu'une nouvelle loi propose la période de mobilité volontaire et sécurisée. Du coup je me demandais si cette dernière est valable dans mon cas et si oui laquelle des deux demandes est la plus judicieuse
merci d'avance
VL

Par **moisse**, le **29/03/2014** à **08:44**

Bonjour,

A priori la situation exposée ne correspondant pas aux objectifs de la période de mobilité volontaire sécurisée en dehors de toute considération sur votre éligibilité éventuelle à ce dispositif.

Ici pour de plus amples renseignements :

<http://travail-emploi.gouv.fr/evenements-colloques,2215/la-loi-de-securisation-de-l-emploi,2288/les-fiches-pratiques,2305/une-loi-pour-les-droits-des,2307/la-période-de-mobilité-externe,16405.html>